



Bure, le 7 septembre 2015

**CENTRE DE MEUSE/Haute-MARNE**  
**Service communication et dialogue**  
Route départementale 960  
B.P. 9  
55290 Bure  
Tél. 03 29 75 53 73

CLIS  
Monsieur le Président  
Quartier des entrepreneurs  
18 Avenue Gambetta  
55000 BAR LE DUC

**Affaire suivie par : Martine HURAUT**

N/réf : CMHM/COD/15-0209

**Objet : Transmission des présentations faites par l'Andra lors du GT PNGMDR du 8 juin 2015**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sur la clé USB jointe, les présentations faites par l'Andra lors de la réunion du GT PNGMDR du 8 juin dernier :

- « *Recommandations pour la conception d'installations d'entreposage s'inscrivant dans la complémentarité avec le stockage* »
- « *Point d'avancement des études sur le stockage de combustibles usés* ».

Ces deux études sont menées en complémentarité des études sur le projet Cigéo. Elles sont réalisées conformément au décret du 27 décembre 2013 établissant les prescriptions du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) 2013-2015.

Les recommandations de l'Andra pour la conception d'installations d'entreposage portent principalement sur le choix des matériaux en lien avec la durabilité des entrepôts, sur les systèmes de surveillance et sur la conception d'entrepôts en lien avec la réversibilité du stockage. Elles s'appuient sur le programme d'études et de recherches mis en place par l'Andra en 2006 et sur le retour d'expérience industriel des installations d'entreposage d'Areva, du CEA et d'EDF. Le rapport présentant ces recommandations vous a été transmis par courrier du 20 avril 2015.

Le PNGMDR prévoit également, à titre conservatoire, la réalisation d'études sur les filières de gestion des combustibles usés dans le cas où ces matières seraient un jour requalifiées en déchets. La faisabilité de leur stockage en profondeur avait été établie en 2005. Le PNGMDR a demandé à l'Andra de mettre à jour cette étude en prenant en compte les évolutions de connaissances et de conception intervenues depuis 2005. Il est à noter que le début de mise en stockage des combustibles n'interviendrait pas avant 70 à 100 ans selon les scénarios considérés. L'étude en cours par l'Andra vise à vérifier que le stockage serait adaptable dans cette éventualité. L'Andra remettra son rapport d'étude au 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

.../...

Par ailleurs, je vous prie de trouver ci-après les réponses apportées par l'Andra suite aux questions posées par Madame Colon Mieusset en marge de la réunion.

### 1- Capacités actuelles d'entreposage pour les déchets HA et MA-VL et capacités à prévoir

Les exploitants nucléaires sont responsables de s'assurer de la disponibilité sur leurs sites d'installations d'entreposage avec des capacités suffisantes pour les déchets radioactifs déjà produits et en cours de production, dans l'attente de leur stockage par l'Andra. Le délai de construction d'une nouvelle installation d'entreposage est de quelques années.

L'adéquation entre les capacités d'entreposage et l'inventaire prévisionnel des déchets a été examinée dans le cadre du PNGMDR 2013-2015<sup>1</sup>.

D'ici à 2025, les besoins en entreposage de colis de déchets HA et MA-VL sont liés à la production de nouveaux déchets et à la reprise et au conditionnement de déchets anciens, qui augmentent progressivement le volume de colis à entreposer ainsi qu'à la cessation d'exploitation d'installations anciennes, qui diminue les capacités d'entreposage disponibles.

Après 2025, les besoins vont aussi dépendre de l'ordonnancement et des flux de mise en stockage. La mise en stockage réduit progressivement l'inventaire des colis entreposés. Elle libère des emplacements d'entreposage dans les entrepôts existants ou accompagne la cessation d'exploitation d'entrepôts sans qu'il ne soit plus nécessaire de les renouveler.

A ce stade, les capacités d'entreposage existantes et les créations et extensions d'installations projetées par AREVA, le CEA et EDF apparaissent suffisantes pour gérer les colis de déchets HA et MAVL jusqu'à l'horizon 2025-2030. Tous les colis de déchets seront entreposés sur les sites de production ou de conditionnement jusqu'à leur mise en stockage.

### 2- Architecture souterraine de Cigéo en cas de prise en compte de certains déchets FA-VL

L'Andra étudie la possibilité d'un stockage à faible profondeur de l'ensemble des déchets de faible activité à vie longue (FA-VL). L'Andra présentera au 2<sup>nd</sup> semestre 2015 un point d'avancement des études et recherches en cours.

Par précaution, l'Andra réalise également une étude spécifique pour vérifier la flexibilité de Cigéo dans l'hypothèse où certains déchets FA-VL ne seraient pas acceptés en l'état dans le stockage à faible profondeur. Les déchets considérés en réserves dans l'inventaire de Cigéo représentent environ 20 % de l'inventaire des déchets MA-VL (cf. présentation au CA du Clis de mai 2012). Le stockage de ce volume de déchets supplémentaires dans Cigéo conduirait à augmenter l'emprise souterraine de la zone de stockage MA-VL d'environ 20 %. L'architecture souterraine associée n'a pas encore été dessinée.

### 3- Est-il possible d'étendre l'installation souterraine au-delà de la ZIRA ?

L'emprise de l'installation souterraine du projet Cigéo est de l'ordre de 15 km<sup>2</sup>. L'Andra étudie son implantation au sein de la ZIRA (zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie) définie en 2010. La ZIRA a une emprise de 30 km<sup>2</sup>.

.../...

<sup>1</sup> [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13030\\_PN-dechets-radioactifs-2013\\_complet\\_def\\_light.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13030_PN-dechets-radioactifs-2013_complet_def_light.pdf)

Lors de la démarche menée en concertation avec les acteurs locaux pour définir la ZIRA, l'Andra avait présenté une zone géologiquement plus favorable de 100 km<sup>2</sup> dans laquelle a été implantée la ZIRA. Sur le plan technique, il serait donc possible d'étendre si nécessaire l'installation souterraine au-delà de la ZIRA.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Paul-BAILLET  
Directeur général adjoint  
et Directeur du Centre Meuse/Haute-Marne

PJ : Clé USB

- Présentation *Recommandations pour la conception d'installations d'entreposage s'inscrivant dans la complémentarité avec le stockage* (GT PNGMDR du 8 juin 2015)
- Présentation *Point d'avancement des études sur le stockage des combustibles usés* (GT PNGMDR du 8 juin 2015)